

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01689

Numéro SIREN : 822 045 746

Nom ou dénomination : 2D2E

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt 12801

**2D2E**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 10, Rue Faubourg de Pierre, 67000 STRASBOURG**  
**RCS 822 045 746 STRASBOURG**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2021**

L'an 2021,  
Le 22 septembre,  
A 10h00,

Les associés de la société 2D2E se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 10, Rue du Faubourg de Pierre 67000 STRASBOURG

Sont présents :  
Monsieur Stéphane COFFIN, propriétaire de 30 actions  
Monsieur Matthieu LANGROGNET, propriétaire de 70 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Matthieu LANGROGNET, présent et acceptant.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- démission de Monsieur Stéphane COFFIN de son poste de président de la société et ce à compter de ce jour
- nomination, à compter de ce jour, de Monsieur Matthieu LANGROGNET au poste de président de la société qui démissionne, à la même date, de son poste de directeur général
- autorisation pour la réalisation des formalités liées à ces modifications.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale acte la démission, reçue par courrier de ce jour, de Monsieur Stéphane COFFIN, de son poste de président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 100 voix ayant voté pour, soit à l'unanimité.

SC ML

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Matthieu LANGROGNET au poste de président de la société et ce à compter de ce jour et acte de sa démission, à la même date, de son poste de directeur général.

Cette résolution est adoptée par 100 voix ayant voté pour, soit à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise les associés à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de ces modifications. Prouration peut également être donnée à toute personne tierce pour réaliser ces démarches.

Cette résolution est adoptée par 100 voix ayant voté pour, soit à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Stéphane COFFIN



Matthieu LANGROGNET